

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

8^{ème} Commission

N° CP-2020-9-8-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DAES - Unité Sports et Jeunesse

**POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE
SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES 2020
SITUATION DES GESTIONNAIRES DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS**

Résumé : Le présent rapport vous propose le versement, aux gestionnaires de centres de vacances et de loisirs accueillant les sorties scolaires avec nuitées, de subventions d'un montant total de 118 160 € correspondant aux crédits fléchés à l'origine sur les 94 séjours annulés par les écoles en raison de la crise sanitaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la 8^{ème} Commission du 11 septembre 2020.

Dans le cadre du plan de soutien adopté par délibération de la Commission permanente du 15 mai 2020 pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences, le Département a annoncé vouloir mettre en place un dispositif d'aide adapté pour soutenir les centres accueillant des sorties scolaires avec nuitées.

Pour ce faire, il a souhaité engager une réflexion aux fins d'identifier leur situation financière et les difficultés rencontrées par ceux-ci suite à l'annulation de nombreuses sorties provoquées par la situation sanitaire. Une enquête a donc été lancée début juin auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire afin d'évaluer les conséquences de la crise sanitaire et les conditions de reprise de l'activité. Elle a été adressée aux têtes de réseaux départementales, à charge pour elles de faire remonter les difficultés de leurs structures membres.

Malgré une relance, seuls 4 dossiers ont été transmis à la date limite fixée au 3 juillet : l'AEP de Valdieu-Lutran, l'ACL de Sausheim, l'association Enfance Eveil d'Horbourg-Wihr et les PEP Alsace. Compte tenu des faibles montants en jeu, les 3 premiers dossiers ont été réorientés vers le Fonds d'Urgence Solidarité Associations Alsaciennes (FUSAA).

La situation des PEP Alsace est beaucoup plus problématique et pose la question des structures qui n'ont pas pu accueillir les sorties scolaires avec nuitées depuis début mars.

En réponse à ces préoccupations, il vous est proposé d'examiner dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération précitée du 15 mai 2020, l'adoption, au titre de la politique de l'éducation et de la jeunesse, d'une nouvelle mesure de soutien en faveur des centres d'accueil des sorties scolaires avec nuitées.

1. Rappel du dispositif de soutien aux sorties scolaires avec nuitées :

Le Département encourage les sorties scolaires avec nuitées dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin. Une subvention est accordée sur la base de 10 €/élève/nuitée aux organisateurs des séjours (écoles, collèges, IMP et IME accueillant des enfants d'âge scolaire équivalent). Les écoles primaires sont principalement concernées par ce dispositif.

Le montant inscrit au BP 2020 est de 190 000 €.

Pour rappel, les centres de catégorie A sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, mettant à disposition des établissements scolaires des intervenants de vie quotidienne et/ou d'enseignement. Les activités proposées sont axées sur la découverte de l'environnement. Chaque centre propose par ailleurs des activités qui lui sont spécifiques (ex : apprentissage de la langue allemande, patrimoine médiéval et musique, sports de montagne...).

Les centres de catégorie B sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, sans mise à disposition de personnel éducatif.

2. Situation financière des associations, gestionnaires de centres de vacances et de loisirs :

La crise sanitaire a engendré l'annulation de 94 séjours avec nuitées. Cette situation a entraîné pour les structures d'accueil de graves difficultés financières mettant notamment en péril de nombreux emplois associatifs.

70 séjours concernent les centres de vacances de la PEP Alsace (la Roche à STOSSWIHR, la Chaume à ORBEY ou la Renardière à AUBURE) et 24 séjours auraient dû se tenir dans divers autres centres de vacances (le Torrent à Storckensohn, le Rimlishof à Buhl, l'Ecomusée, l'Etang du Devin à Lapoutroie, le refuge des Trois Fours à Stosswihr).

Lors de la visioconférence avec les acteurs du tourisme social et solidaire du 3 juillet dernier, Monsieur HAEBERLE, directeur des PEP Alsace, a attiré l'attention de Madame Brigitte KLINKERT sur leur situation financière particulièrement difficile en évoquant notamment les conséquences de l'annulation d'un grand nombre de séjours de découverte prévus dans les centres de vacances et de loisirs.

Les pertes liées à ces annulations sont évaluées à près d'1 M€ pour les trois centres de vacances.

Sur l'ensemble de leurs activités (classes de découvertes, activités périscolaires, la cuisine centrale et le centre médico-psycho-pédagogique) qui concernent 150 ETP, les PEP Alsace estiment les pertes financières actuelles à 2 788 214 € et ce sous condition d'un retour à la normale en septembre.

Leur trésorerie actuelle s'élève à 278 000 € pour des charges salariales mensuelles de l'ordre de 300 000 € et des prélèvements mensuels d'environ 60 000 €.

Pour faire face à cette situation financière préoccupante, ils ont obtenu un prêt garanti par l'Etat de 2 126 000 €.

3. Proposition de soutien exceptionnel en faveur des gestionnaires de centres de vacances :

Entre janvier et mars 2020, 19 séjours ont eu lieu et ont été subventionnés à hauteur de 31 490 € par le Département. Les aides correspondantes ont été versées aux organisateurs.

Comme précité, 94 séjours financés par le Département n'ont pas pu avoir lieu, représentant un montant global d'aides financières de 118 160 € voté par la Commission permanente en ce début d'année, soit :

- 70 séjours en centres PEP Alsace subventionnés globalement à hauteur de 100 920 €,
- 24 séjours dans divers petits centres de vacances pour un montant de subvention de 17 240 € qui se répartit de la façon suivante :
 - o 4 550 € pour les 3 séjours prévus au Torrent à Storckensohn,
 - o 5 370 € pour les 6 séjours prévus au Rimlishof à Buhl,
 - o 4 320 € pour les 5 séjours prévus à l'Ecomusée,
 - o 1 200 € pour les 4 séjours prévus à l'Etang du Devin à Lapoutroie
 - o 1 800 € pour les 6 séjours prévus au refuge des Trois Fours à Stosswihr.

Pour répondre aux préoccupations de ces gestionnaires de centres de vacances, indépendamment de leur forme juridique (associations ou SARL), il vous est proposé de leur verser des subventions à hauteur des montants précités afin de maintenir leur fonctionnement courant et d'assurer la reprise de leurs activités. Ces aides financières correspondent au redéploiement des subventions initialement votées en faveur des séjours scolaires qui, suite à la crise sanitaire, n'ont pas pu être versées aux organisateurs suite à l'annulation des séjours concernés.

Après ces versements, les crédits restant disponibles sur cette enveloppe financière s'élèvent à 40 350 € et sont réservés à la prise en compte de nouveaux séjours qui se dérouleront à compter de septembre prochain ; 6 séjours sont d'ores et déjà prévus.

Si ces séjours ne pouvaient avoir lieu cet automne, le même mécanisme pourrait être mis en œuvre, à savoir le versement des subventions prévues aux centres de vacances concernés pour soutenir leur fonctionnement.

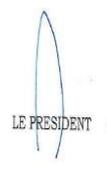
En conclusion, il vous est proposé :

- d'adapter la politique de soutien aux sorties scolaires avec nuitées dans le cadre du plan de soutien adopté pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 en autorisant, au bénéfice des gestionnaires de centres de vacances et de loisirs, le versement d'aides financières exceptionnelles dont le montant correspond au redéploiement des crédits affectés aux subventions accordées initialement aux établissements scolaires qui avaient organisé des séjours dans ces centres et qui en raison de la situation sanitaire ont été dans l'obligation de les annuler, empêchant de fait le versement des subventions correspondantes ;
- d'accorder aux gestionnaires de centres de vacances et de loisirs les subventions correspondantes destinées à maintenir le fonctionnement courant des centres d'accueil et à assurer la reprise de leurs activités telles que prévues au tableau annexé au présent rapport (annexe 1) et représentant un montant global de 118 160 € de subventions ;
- d'approuver en conséquence la convention jointe au rapport (annexe 2) à intervenir avec l'association PEP Alsace, et de m'autoriser à la signer ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur l'imputation suivante :

– Programme E855 - ligne 65 – 21 - 6574 -2628 – 003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH